

Les antennes divisent encore

O Une association de riverains du XII^e a engagé un recours contre l'installation d'une antenne-relais sur le toit d'un hôtel • Elle invoque des informations contradictoires et des risques pour la santé O Orange affirme que des études ont prouvé l'innocuité des antennes

C'est le type d'affaires qui l'hôtel Bercy-Gare de Lyon, tallation. La Ville s'est (XIIe) ont même réclamé pourrait se multiplier à l'avenir. Une association replantation sur le toit de techniques liés à cette ins- habitants de la rue de Bercy

rue de Charenton.

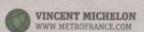
groupant une vingtaine de pourquoi la procédure voyant vers l'Autorité de riverains de la rue de Cha- d'installation se poursuit, régulation des communicarenton (XIIe), intitulée Du- alors qu'on nous avait expligommier dégomme les qué en octobre qu'elle était antennes, est partie à l'as- suspendue, explique Chrissaut d'un projet porté par tophe Vallet, président de l'opérateur Orange. Elle a l'association. Et nous dédéposé hier une requête au nonçons la non-prise en teurs mobiles (Afom), qui confirmer cette informatribunal administratif récla-mant la suspension d'un ar-tion aux champs électromarêté pris en juillet par la gnétiques. Nous n'avons pas Ville, autorisant une im- pu obtenir les documents

contentée de ne pas s'oppo-"Nous voulons savoir ser au projet, nous ren- d'une nouvelle antenne en voyant vers l'Autorité de apprenant que la leur allait tions pour la question des expositions."

Chez Orange, on reprend l'argumentaire de l'Association française des opéramet en avant des études récusant les craintes sur l'impact des antennes-relais. Selon un porte-parole, des

au contraire l'installation être retirée.

Selon l'association, le groupe en charge de l'hôtel aurait annoncé qu'il renonçait aux antennes. Il n'a pu être joint hier soir pour tion. Le tribunal doit rendre sa décision demain.



Eclairages

- En août, la justice a interdit l'installation d'une antenne-relais sur le toit d'un immeuble du XIIIe au nom du principe de précaution.
- En décembre, une antenne a été installée aux Portes-Blanches (XVIII°), malgré un avis défavorable de la mairie d'arrondissement.
- La Ville explore la piste de micro-antennes, moins nocives car moins puissantes.